

TERTIAIRE · RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Réduisez vos dépenses énergétiques. Modernisez vos équipements.

Modernisez vos équipements grâce aux CEE. Préservez votre capacité d'investissement.

Bureau d'études & Mandataire CEE

ECOCEO accompagne la rénovation énergétique de vos bâtiments tertiaires. Notre bureau d'études identifie les gains possibles ; notre mission de mandataire CEE prépare leur financement. Pour les opérations éligibles et validées, la prise en charge intégrale préserve votre capacité d'investissement pour les autres priorités de votre patrimoine.

FINANCEMENT CEE

100 %

de prise en charge

0 € de reste à charge

Grâce au financement CEE, pour les opérations éligibles et validées.

Pour les opérations éligibles et validées, dans le périmètre défini au devis. GTB : financement CEE partiel. Reste à charge précisé avant votre engagement.

01

NOTRE MÉTIER

Deux compétences, un même interlocuteur

Identifier les gains, maîtriser les charges et mobiliser le financement CEE.

VOS BÂTIMENTS

Au service du patrimoine tertiaire

ECOCEO accompagne les acteurs du tertiaire à l'échelle nationale, sur les bâtiments chauffés. Chaque projet tient compte de l'activité, de l'occupation et des contraintes propres au site.

Bureaux

Commerces

Hôtels

Enseignement

Collectivités

Équipements sportifs

Logistique

Les justificatifs et les contrôles sont préparés selon les exigences applicables. Le PNCEE instruit et contrôle le dispositif ; ECOCEO n'agit pas en son nom.



Bureau d'études

ECOCEO identifie les postes de consommation sur lesquels agir. L'ingénieur examine les installations, relève les caractéristiques du site et étudie les usages, en coordination avec vos équipes et votre exploitant.

Le dimensionnement et les réglages visent à réduire les dépenses énergétiques tout en préservant le confort et les besoins de l'activité. L'étude apprécie les gains à partir de l'état initial, des consommations et des coûts de l'énergie.



Mandataire CEE

ECOCEO mobilise le financement des certificats d'économies d'énergie pour les opérations éligibles, dans le cadre du mandat confié par l'acteur obligé. Nous préparons la demande de prise en charge et accompagnons le montage du dossier.

Hybridation, déstratification et VMC : prise en charge intégrale des opérations éligibles et validées, selon devis. Pour la GTB, les CEE réduisent le coût du projet ; un reste à charge est à prévoir. Ces conditions sont précisées avant votre engagement.

Moins consommer. Mieux investir.

Une solution étudiée pour votre bâtiment et un financement préparé pour votre projet, en cohérence avec les priorités de votre patrimoine. Les gains dépendent du site et de ses usages ; aucun taux forfaitaire d'économies n'est garanti.

Bureaux & commerces

Réduire les charges de chauffage et de ventilation des surfaces accueillant du public ou des équipes.

Hôtels & enseignement

Maîtriser les consommations des bâtiments à forte occupation, sans dégrader le confort des occupants.

Collectivités & logistique

Moderniser les équipements des grands volumes chauffés, notamment sportifs ou logistiques.

02 — LA SOLUTION HYBRIDATION

Réduire le recours au combustible, maîtriser le coût du chauffage

L'hybridation associe des pompes à chaleur air/eau à une chaudière à très haute performance énergétique. Les PAC valorisent la chaleur de l'air extérieur pour couvrir une partie des besoins du bâtiment et réduire le recours au gaz ou au fioul.

Deux équipements coordonnés

La chaudière assure l'appoint selon les besoins du bâtiment. Le pilotage coordonne les deux équipements en fonction des conditions de fonctionnement et de l'exploitation. Leur complémentarité est définie par l'étude technique.

Un gain étudié pour votre site

L'étude compare les consommations de combustible et d'électricité ainsi que leurs coûts, pour apprécier le gain attendu propre à chaque bâtiment. Les puissances, les températures de fonctionnement et les usages orientent le dimensionnement.

VOTRE BÉNÉFICE

Des charges mieux maîtrisées

- | | | |
|-----------|---------------------------------|---|
| 01 | Réduire les dépenses | Diminuer les consommations et les dépenses de chauffage en tenant compte du gaz, du fioul, de l'électricité, des usages et des conditions d'exploitation. |
| 02 | Moderniser la chaufferie | Renouveler les équipements grâce aux CEE et améliorer la performance énergétique de l'installation existante, selon le périmètre retenu dans l'offre. |
| 03 | Production adaptée | Maintenir une production de chauffage adaptée aux besoins de l'activité. Le dimensionnement, la régulation et l'entretien contribuent à la continuité du service. |

BAT-TH-163 · PAC collective air/eau

La fiche valorise les pompes à chaleur. La chaudière fait partie de l'offre d'hybridation ; elle n'est pas valorisée séparément au titre de cette fiche. La prise en charge concerne les opérations éligibles et validées, dans le périmètre du devis.



— Pompes à chaleur



— Chaudière THPE

GTB

Gestion technique du bâtiment

Horaires · Consignes · Suivi du fonctionnement

Piloter pour consommer moins

Piloter les horaires et les consignes permet de limiter les consommations inutiles. Le fonctionnement des équipements est adapté à l'occupation et aux besoins réels du bâtiment, tout en préservant le confort nécessaire à l'activité.

Seuils applicables

Le dispositif **BACS** impose l'automatisation et le contrôle de certains bâtiments tertiaires. Dans l'existant concerné : au-delà de 290 kW, obligation depuis le 1er janvier 2025 ; au-delà de 70 kW et jusqu'à 290 kW, au renouvellement du système et au plus tard le 1er janvier 2030.

FICHE CEE ET PÉRIMÈTRE

Un pilotage adapté à votre activité

Tertiaire

BAT-TH-116

Gestion technique du bâtiment (GTB).

ECOCEO examine les installations, les horaires d'utilisation, les consignes et les possibilités de pilotage pour définir une solution adaptée à votre activité.

La conformité BACS et l'éligibilité CEE sont examinées séparément pour chaque bâtiment. Les exemptions et les cas particuliers, notamment les bâtiments neufs, sont étudiés au regard de la réglementation applicable. Une obligation BACS ne suffit pas, à elle seule, à établir l'éligibilité au financement CEE.

CEE et reste à charge

Les CEE peuvent financer une partie de la GTB éligible. Un reste à charge est à prévoir : son montant est précisé au devis après étude et validation du financement. Vous disposez ainsi du périmètre technique et des conditions financières avant de vous engager.

Un projet étudié pour votre bâtiment

Le projet vise à mieux maîtriser les consommations en coordonnant le fonctionnement des équipements concernés. Les horaires et les consignes sont définis en cohérence avec l'exploitation du site.

Aucun coût complémentaire ne peut être engagé ou facturé sans votre accord préalable.

Référence : Code de la construction et de l'habitation, article R. 175-2. Seuils applicables aux systèmes de chauffage ou de climatisation concernés, sous réserve des exemptions prévues par le texte.

04 — DÉSTRATIFICATION DE L'AIR

Mieux répartir la chaleur. Moins solliciter le chauffage.

01

Le principe

Dans les grands volumes, l'air chaud s'accumule en hauteur. En le ramenant vers la zone occupée, la déstratification limite les écarts de température entre le sol et le plafond et peut réduire les besoins de chauffage.

02

Les locaux concernés

Les plateformes logistiques et autres grands volumes tertiaires chauffés sont concernés lorsque la hauteur favorise la stratification de l'air. La solution est étudiée selon l'usage du local et les caractéristiques de son chauffage.

BAT-TH-142 · Système de déstratification d'air

L'étude vérifie la hauteur, les surfaces, le chauffage existant, l'implantation et la régulation pour confirmer l'éligibilité. Le nombre d'appareils et leur répartition sont adaptés à la configuration du bâtiment et aux contraintes d'exploitation.

Le levier d'économies

Mieux utiliser la chaleur déjà produite et limiter les écarts de température pour moins solliciter le chauffage.

Le bénéfice au quotidien

Préserver le confort dans les zones occupées et rechercher une répartition plus homogène de la chaleur.

L'appui des CEE

Prise en charge intégrale des opérations éligibles et validées, selon le périmètre défini au devis.

LA HAUTEUR, UN LEVIER

La chaleur accumulée
sous toiture, ramenée
vers vos occupants.

La déstratification agit sur la répartition de la chaleur dans le volume chauffé. Son efficacité repose sur une implantation et une régulation adaptées : la disposition des appareils est définie par l'étude du site.

05 — VENTILATION MÉCANIQUE

Renouveler l'air. Limiter les dépenses.

Une ventilation bien dimensionnée renouvelle l'air nécessaire sans surventiler. Elle contribue à la qualité de l'air intérieur tout en limitant les consommations et les pertes associées au renouvellement d'air. Les CEE soutiennent les installations éligibles.

BAT-TH-125

Simple flux

Adapter les débits aux besoins, notamment par une modulation lorsque la solution le permet, limite les consommations et les pertes liées au renouvellement d'air. Le choix des débits tient compte de l'occupation et de l'usage des espaces.

BAT-TH-126

Double flux

Récupérer une partie de la chaleur de l'air extrait permet de préchauffer l'air neuf et de réduire les besoins de chauffage, tout en assurant le renouvellement d'air. L'échangeur et les débits sont adaptés aux caractéristiques du bâtiment.

Références CEE et étude de l'installation

BAT-TH-125 : ventilation mécanique simple flux à débit constant ou modulé. BAT-TH-126 : ventilation mécanique double flux avec échangeur. L'éligibilité et les caractéristiques requises sont vérifiées selon les fiches du catalogue officiel.

Débits maîtrisés

Dimensionner la ventilation au plus près des besoins évite de surventiler et limite les pertes associées.

Chaleur récupérée

Le double flux préchauffe l'air neuf à partir de l'air extrait pour alléger les besoins de chauffage.

Financement CEE

Prise en charge intégrale des opérations éligibles et validées, dans le périmètre défini au devis.



**L'AIR JUSTE, SANS
GASPILLAGE**

**Renouveler l'air nécessaire,
récupérer la chaleur.**

Le choix technique tient compte des installations existantes, des usages et des besoins de renouvellement d'air. Le dimensionnement, les réglages et l'entretien contribuent à maintenir la performance dans la durée.

06 — FINANCEMENT

100 %

de prise en charge

0 € de reste à charge

Opérations éligibles et validées, selon devis.

Les CEE financent
la modernisation.
Les économies
allègent vos charges.

Les CEE reposent sur une obligation imposée aux fournisseurs d'énergie, qui les conduit à soutenir des travaux d'économies d'énergie. ECOCEO en prépare la mobilisation pour votre projet dans le cadre de sa mission de mandataire.

Votre capacité d'investissement préservée

Hybridation, déstratification et VMC : 100 % sur le périmètre éligible et validé au devis. GTB : financement CEE partiel et reste à charge précisé avant votre engagement.

LE FINANCEMENT CEE

Préparé avant votre engagement

ECOCEO constitue la demande de prise en charge et suit son examen auprès du partenaire financeur. Les conditions retenues sont intégrées à votre proposition avant la signature du devis. Le financement est donc préparé en amont de votre engagement.

Pour les opérations d'hybridation, de déstratification et de VMC éligibles et validées, la prise en charge couvre l'intégralité des équipements, travaux et prestations inscrits dans le périmètre financé au devis. Pour la GTB, le financement CEE est partiel et le reste à charge est indiqué dans l'offre.

Un bénéfice durable

Des équipements efficaces, correctement dimensionnés et bien réglés visent à diminuer les consommations et les charges. Les gains dépendent du site, des usages, de l'entretien et des prix de l'énergie. Le financement facilite la modernisation ; les économies recherchées bénéficient ensuite à l'exploitation.

Votre capacité d'investissement préservée

La prise en charge intégrale des opérations éligibles et validées permet de consacrer votre capacité d'investissement aux autres priorités de votre patrimoine. Le périmètre financé est formalisé dans votre offre.

La prise en charge est soumise aux conditions d'éligibilité, de dimensionnement, de conformité et de validation précisées dans l'offre.

06 — FINANCEMENT · LE PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE

Un cadre écrit pour décider sereinement

Votre offre précise ce qui est financé, les prestations exclues et les conditions retenues. Ces éléments vous permettent d'engager le projet avec une vision claire du périmètre et des responsabilités.

01

Une prise en charge définie au devis

Pour l'hybridation, la déstratification et la VMC, l'offre prévoit une prise en charge à 100 %, sans reste à charge, pour les opérations éligibles et validées, dans le périmètre défini au devis. Cette présentation ne constitue pas une prise en charge générale de toute intervention sur le bâtiment.

02

Le cas particulier de la GTB

Les CEE peuvent financer une partie de la gestion technique du bâtiment éligible. Le montant restant à votre charge est précisé après étude et validation du financement, avant la signature du devis.

03

Aucun complément sans votre accord

Les prestations financées et les éventuelles exclusions figurent dans votre offre. Aucun coût complémentaire ne peut être engagé ou facturé sans votre accord préalable.

04

Raccordement et abonnement électrique

Le raccordement électrique, l'adaptation de la puissance souscrite et l'abonnement électrique relèvent du client. Ces éléments sont à prendre en compte dans l'organisation du projet et la gestion de l'exploitation.

05

Un entretien organisé dans la durée

La maintenance peut faire l'objet d'un contrat distinct si vous le souhaitez. L'entretien et les réglages contribuent au maintien des performances et au bon fonctionnement des installations.

06

Financement et délivrance des CEE

La validation préalable du financement ne vaut pas délivrance des certificats d'économies d'énergie. Celle-ci intervient après réalisation et instruction du dossier. ECOCEO prépare les justificatifs et suit le financement selon les modalités convenues.

Avant tout engagement

L'éligibilité, le rôle incitatif de l'offre CEE et le calendrier applicable doivent être vérifiés. Une simple demande de prise en charge ne réserve pas automatiquement le financement.

07 — LE PARCOURS ECOCEO

Votre projet en 8 étapes

PRÉPARATION DU PROJET

01

Analyse et éligibilité

Un ingénieur examine les installations, les usages et les contraintes du site pour vérifier les conditions d'éligibilité et les opérations envisageables. Les premiers relevés permettent de préparer une proposition adaptée.

02

Demande de prise en charge

ECOCEO prépare votre dossier et le présente au partenaire CEE. Les conditions de prise en charge sont examinées au regard des caractéristiques de l'opération et des pièces disponibles.

03

Offre et financement

Sur la base de l'analyse technique et après validation des conditions de financement, le devis précise les équipements, les travaux, les prestations pris en charge et, pour la GTB, le reste à charge.

04

Note de dimensionnement

Après signature du devis, l'ingénieur réalise les relevés complémentaires nécessaires puis formalise les calculs et les hypothèses techniques, notamment les puissances et le nombre d'équipements, avant les travaux.

RÉALISATION ET SUIVI

05

Préparation du chantier

Le conducteur de travaux prépare avec vos équipes et votre exploitant les accès, le calendrier et l'organisation des interventions. La continuité d'activité est prise en compte dans la préparation du chantier.

06

Travaux et mise en service

Les travaux sont réalisés selon le périmètre convenu, avec installation et réglages. La mise en service des PAC et chaudières est assurée par le fabricant ou son service agréé, conformément à l'offre.

07

Contrôle de l'opération

Les contrôles requis sont réalisés. Lorsqu'un contrôle CEE sur site est exigé, un organisme d'inspection indépendant accrédité par le COFRAC intervient pour contrôler l'opération.

08

Finalisation et suivi

Après les contrôles requis et leur résultat satisfaisant, ECOCEO vérifie la complétude du dossier et suit sa validation ainsi que le financement, selon les modalités convenues.

07 — NOTRE MÉTHODE · PRÉPARER VOTRE PROJET

Des informations utiles pour une étude adaptée

Transmettez-nous les éléments disponibles sur votre site. Ils permettent de préparer l'analyse technique, d'identifier les opérations envisageables et d'organiser les échanges avec vos équipes et votre exploitant.

01

Votre bâtiment

Adresse du site, usage, surfaces chauffées, hauteurs et année de construction. La configuration des locaux et leur occupation permettent de replacer les consommations et les besoins dans leur contexte.

02

Vos installations

Énergie utilisée, puissances et caractéristiques des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation. Les consommations et les factures disponibles contribuent à l'analyse de l'état initial et des dépenses énergétiques.

03

Vos documents et contacts

Plans disponibles, contrats d'entretien, études existantes et coordonnées du contact technique ou de l'exploitant. Ces éléments facilitent les relevés, la préparation des interventions et la coordination avec les personnes qui connaissent le site.

Coordonner le projet avec votre activité

ECOCEO organise les audits, les demandes de financement et le calendrier de décision. Les accès, les contraintes d'exploitation et les possibilités d'intervention sont préparés avec vos équipes, pour adapter le chantier au fonctionnement du bâtiment.

Articuler étude et financement

Les premières analyses préparent l'offre. Après signature du devis, les relevés complémentaires et la note de dimensionnement formalisent les choix techniques avant travaux. Les justificatifs et les contrôles sont préparés selon les exigences applicables.

Un interlocuteur pour suivre les étapes

Notre rôle de bureau d'études couvre l'analyse et l'accompagnement technique. Notre mission de mandataire CEE porte sur la mobilisation du financement et le suivi du dossier, dans le cadre du mandat confié par l'acteur obligé.

TERTIAIRE

Identifions vos économies de demain.

Transmettez-nous vos consommations et les informations du site. Nous étudions les économies possibles et les financements CEE mobilisables, puis préparons une proposition adaptée à votre bâtiment et aux besoins de votre activité.

BUREAU D'ÉTUDES

Une étude des consommations, des installations et des usages pour définir une solution adaptée à votre bâtiment, avec vos équipes et votre exploitant.

MANDATAIRE CEE

La préparation de la demande de prise en charge et le suivi du dossier CEE, selon les conditions de financement précisées dans votre offre.

Deux expertises. Un interlocuteur. Un projet suivi.

VOTRE PROJET, NOTRE ENGAGEMENT

100 %

de prise en charge

0 € de reste à charge

Hybridation, déstratification et VMC : opérations éligibles et validées, selon devis. GTB : reste à charge à prévoir.

Passons à votre projet

À partir des informations disponibles et d'une visite technique, ECOCEO prépare une proposition adaptée à votre bâtiment.

Parlons de votre projet.

Un site ou plusieurs bâtiments à étudier ?

 **01 89 47 99 00**

SITE

www.ecoceo.fr

EMAIL

contact@ecoceo.fr**Paris**

14 rue Charles V
75004 Paris
www.ecoceo.fr

Province

13 rue Lançon
69100 Villeurbanne

Visuels d'illustration, dont images générées par IA ; sans valeur de référence chantier.